



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

-----  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration**  
-----

Séance ordinaire du 15 juin 2023  
-----

**NOMBRE  
D'ADMINISTRATEURS  
EN EXERCICE : 13**

**NOMBRE PRÉSENTS : 7  
NOMBRE VOTANTS : 7  
NOMBRE POUR : 7  
NOMBRE CONTRE : 0**

**DÉLIBÉRATION  
N° 2023-17**

**Objet :**

**CONVENTION RELATIVE  
AU PLAN D'AIDE A  
L'INVESTISSEMENT DU  
QUOTIDIEN**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin, à dix-huit heures trente-cinq, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Roselyne DACOURY-TABLEY, Vice-Présidente du CCAS.

**Présents :**

Mesdames Nelly BASTIEN, Virginie CAPDEBOSCO, Roselyne DACOURY-TABLEY, Jeanine WAUQUIEZ,  
Messieurs Jean-Louis BERLAND, Nicolas DE BOISHUE, Nordine AOUNALLAH,

**Absents excusés :**

Mesdames Sophie RIGALT, Muriel MOSNAT, Laodicée GUENARDEAU, Françoise PIERRE,  
Monsieur Philippe DASPRESZ,

**Absent :**

Monsieur Mounir ALAOUI.

**Secrétaire de séance :**

Virginie CAPDEBOSCO

**2023-17 : CONVENTION RELATIVE AU PLAN D'AIDE A L'INVESTISSEMENT DU QUOTIDIEN**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS,**

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article L.223-5 du Code de la Sécurité Sociale,

**VU** la circulaire du Premier Ministre du 10 mars 2021 relative à la relance de l'investissement dans le système de santé dans le cadre du Ségur de la santé et de France Relance,

**VU** les instructions de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) du 25 avril 2022 et du 09 décembre 2022 relatives à la mise en œuvre du plan d'aide à l'investissement des établissements et services pour personnes âgées,

**VU** la délibération 2020-09 du Conseil d'administration du 9 juillet 2020 accordant délégation de pouvoir à la Vice-Présidente et la délibération 2020-10 du Conseil d'Administration du 9 juillet 2020



accordant délégation de signature à la Vice-Présidente en application de l'article R-123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Ma proposition de convention de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France relative au plan d'aide à l'investissement du quotidien 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention relative au plan d'aide à l'investissement du quotidien de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

**AUTORISE** Madame la Présidente ou la Vice-Présidente du CCAS à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant,

**DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice 2023 de l'EHPAD « les Grouettes ».

Fait et délibéré en mairie de Saint-Michel-sur-Orge, le 15 juin 2023.

La Présidente du CCAS

Sophie RIGault

Publication en ligne le :